

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 40 (1993)
Heft: 1-2

Artikel: D'abord le consulting
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-368263>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'informatique offre beaucoup d'avantages; encore faut-il les utiliser

D'abord le consulting

rei. Depuis bien longtemps, le traitement électronique des données n'est plus une formule magique. Elle est présente dans toutes les branches administratives et ne cesse d'y être perfectionnée. Même la protection civile ne peut échapper à cette évolution. S'ils sont bien étudiés, les investissements initiaux et le temps requis au début pour bien maîtriser la substance des données finissent par s'avérer très vite rentables. Sur les quelque 3000 communes que compte la Suisse, près de 450 disposent aujourd'hui d'un traitement électronique des données. Cet équipement permet en revanche de saisir 75% de la population.

Si l'on regarde – et écoute – un peu ce qui se passe dans les centres de protection civile du pays, on constate que, dans le secteur administratif de la protection civile, on dispose d'à peu près tout ce qu'il faut pour maîtriser correctement le flux de données et l'investissement administratif nécessaire. Cela va du simple fichier manuel à l'utilisation d'un système d'écriture, en passant par les solutions partielles en liaison avec le TED communal. Il existe aussi des cantons et de grandes communes qui travaillent avec des installations de pointe, dans lesquelles sont mémorisées toutes les données intéressant la protection civile, réactualisées en permanence, et qui livrent en un clin d'œil, sur simple pression d'une touche, toutes les données souhaitées. L'informatique à la protection civile représente d'ores et déjà – et à plus forte raison pour le futur, avec les solutions combinées et la régionalisation envisagée – un «must». N'empêche: un peu partout subsistent encore le scepticisme et la réserve. En ces temps de rigueur économique, on hésite à investir et on craint que le TED complique le déroulement du travail administratif. Enfin, on n'entend pas que du bien de l'informatique à la protection civile. Mais cette dernière objection mérite qu'on s'y attarde. En effet, compte tenu des possibilités offertes à l'heure actuelle – aussi bien pour ce qui est du matériel que des logiciels –, on ne peut rechercher les causes des problèmes du côté du système, quand ceux-ci ont leur origine dans la manière dont on le manie et l'utilise.

Les capacités réelles constituent la base du succès

Lors de l'introduction de l'informatique dans la protection civile, la saisie des premières données est absolument décisive. Si on ne prend pas le temps nécessaire et si on manque de rigueur, on en pâtit par la suite. Les capacités

réelles des OPC constituent les bases sur lesquelles s'appuie le choix du meilleur système possible, garantissant un travail ultérieur rationnel et satisfaisant. Au cours de cette phase, les responsables doivent affronter un premier dilemme: doivent-ils faire appel à un prestataire connu sur le marché ou à un conseiller spécialisé neutre? Dans tous les cas, un consulting s'impose. En effet, beaucoup de facteurs entrent en ligne de compte et il existe des solutions informatiques pour tous les domaines d'utilisation imaginables. Voici un aperçu des principaux systèmes:

Planification du personnel et contrôle:

La saisie exacte de la substance de données de l'OPC avec toutes les indications sur chaque personne affectée à l'OPC. Cela comprend également toutes les données sur le personnel, la répartition, le degré de fonction et les données sur les prestations. Ainsi que la comparaison entre effectifs théoriques et réels lors d'incorporations et de changements d'incorporation. Planification des effectifs pour les années à venir.

Cours: La planification et l'administration des cours. Fixation et mutation de dates de cours. Affectation automatique à des cours et à des exercices avec sélection. Contrôle des dates par participant et cours. Préavis de service et mises sur pied. Listes d'appel et de contrôle. Décompte de soldes. Etablissement de cartes de déclaration de perte de gain.

Planification de l'attribution: Le plan d'attribution est le domaine qui comporte le plus grand flux de données; la saisie des premières données est décisive pour le traitement ultérieur. Extrait du contenu des programmes: listes des bâtiments sélectionnés et classés selon divers critères. Liste des abris avec récapitulation selon le type. Liste d'attribution par bâtiment et par personne. Liste des besoins en temps et en matériel. Aperçu des abris par secteur, quartier et bloc. Liste d'occupation des abris au niveau des personnes. Liste d'attribution directe. Liste des hôtes.

Les programmes de graphiques les plus divers sont proposés en plus du plan d'attribution. Comme par exemple des indications de planification urbaine avec possibilité d'intégrer des photos pour soutenir les efforts de la protection des biens culturels. Objets Avanti, alarme mobile, chemins d'accès, réserves d'eau d'extinction et autres objets peuvent être figurés sur le plan à divers niveaux. Il existe des logiciels graphiques qui permettent de repré-

senter sur l'écran le plan d'attribution calculé. Et on peut enfin réaliser avec l'informatique des esquisses de plans de qualité professionnelle des différents abris. Un fichier de symboles offre la possibilité de planifier l'aménagement intérieur de l'abri et de rectifier en fonction des changements ultérieurs; cet «exercice» n'a de sens que si on dispose d'un inventaire des abris. Dernier domaine à mentionner: le contrôle des abris, avec la saisie des lacunes, l'établissement automatique du procès-verbal des lacunes et fixation de la date du contrôle suivant.

Gestion du matériel: Le contrôle et la gestion du matériel représentent une tâche importante. L'informatique permet de déterminer exactement où se trouve tel ou tel matériel donné. On peut ainsi établir des listes de stocks, de déficits de stock et d'inventaires. Pour les exercices, il est possible de préparer de manière très simple des listes d'équipement. La gestion du matériel comprend également la réquisition des véhicules qui peut être combinée sans problème avec d'autres données.

Des conseils de «pros»

Lorsqu'une OPC a décidé d'introduire l'informatique, l'étape suivante consiste pour elle à se faire conseiller dans son organisation. En principe, elle a le choix entre trois possibilités.

L'OPC peut s'adresser au service d'information et de coordination de l'Office fédéral de la protection civile (OFPC). Avec la création de ce service, l'OFPC poursuit deux objectifs: premièrement, fournir aux fabricants de logiciels pour la protection civile les informations nécessaires; deuxièmement, en tant que futures utilisatrices, les communes doivent avoir la possibilité de s'informer du contenu spécialisé d'un paquet de logiciels, en toute neutralité par rapport aux divers fournisseurs. Le Service d'information et de coordination est en contact permanent avec les principaux prestataires. Les innovations, comme par exemple la révision de la protection civile (Plan directeur 95) sont intégrées directement aux programmes. Lorsque le traitement des données est soumis à des prescriptions obligatoires, par exemple en matière de contrôle et de cours, le fabricant peut faire vérifier la conformité de ses prestations aux critères spécifiques de la protection civile. L'Office fédéral livre en outre aux prestataires de logiciels la banque de données complète concernant le matériel. Les communes peuvent obtenir un aperçu des logiciels spéciaux pour la protection civile disponibles sur le marché libre.

Le Service d'information et de coordination montre quels sont les processus spécifiques à la protection civile devant être obligatoirement suivis dans un programme TED (par exemple formu-

laire) et où des solutions de rechange sont possibles.

Il ne donne aucun renseignement d'ordre technique au sujet des équipements et des logiciels. On ne peut pas non plus y trouver des prospectus et des indications de prix. Adresse de contact: Service d'information et de coordination TED dans la commune, 3003 Berne.

La deuxième possibilité consiste à consulter une entreprise spécialisée qui

n'est pas liée à tel ou tel produit. Celle-ci examine les critères d'organisation, les optimise et élabore une ligne bien définie. Elle recherche les produits offerts sur le marché et met sur pied, en collaboration avec le commanditaire, la meilleure solution. L'entreprise de consulting supervise le projet et forme le personnel.

La troisième possibilité est de prendre directement contact avec une maison

spécialisée. C'est une démarche qui est très souvent suivie, car la présence régionale d'une entreprise est très souvent un facteur de choix. Le conseil sur la base des systèmes offerts par l'entreprise, ainsi que la formation et le consulting font partie intégrante du service global. Dans la plupart des cas, de telles entreprises peuvent également adapter leurs logiciels aux conditions particulières d'une OPC. Il arrive souvent qu'un fournisseur d'équipements et un fournisseur de logiciels travaillent ensemble.

L'informatique dans la protection civile de la commune

1^{re} étape: Situation réelle

Liste (entre autres) des activités et de leur déroulement (flux d'informations):

- Management du contrôle de la protection civile (contrôle)
- Cours/exercices
- Gestion du matériel
- Plan d'attribution

2^e étape: Quantités et fréquences

Liste:

- Quelle est l'ampleur d'une information (données)?
- A quelle cadence est donnée une information?

3^e étape: Catalogue de problèmes

Spécialité/domaine professionnel - N° du problème - Description du problème - Type de problème (temps, qualité, déroulement, professionnel, technique).

Evaluation du problème

H = lourd de conséquences

R = problème secondaire

Exemple:

Management du contrôle - L'exécution du contrôle de la protection civile (formulaire) est trop laborieuse; en outre, des informations sont perdues.

Q/Z/A - H

4^e étape: Objectifs et exigences

Description des exigences et des objectifs assignés au nouveau système.

Subdivision en «OBLIGATOIRE» ou «POSSIBLE».

Exemples:

Obligatoire: L'échange de données en temps réel avec le PC doit être garanti au service de contrôle des habitants.

Obligatoire: Le nouveau système doit permettre une livraison instantanée des renseignements dans le domaine des données de contrôle.

Obligatoire: Les évaluations doivent pouvoir être effectuées de manière individuelle et reproduites au choix sur l'écran ou par impression sur papier.

5^e étape: Solutions possibles et appréciations

Produit	Avantages	Inconvénients
Entreprise X	commande par menu	uniquement listes de normes
Entreprise Y	résout tous les problèmes H	
Entreprise Z		aucun
Formation		

Quel est le système que je préfère en tant qu'utilisateur?

6^e étape: Rentabilité

Evaluation de l'utilité

- utilité quantifiable
- utilité non quantifiable

Evaluation des frais

- a) Frais fixes: personnel, équipement, logiciels, formation/initiation.
- b) Frais périodiques: frais d'exploitation, maintenance de l'équipement, maintenance des logiciels.

7^e étape: Suite de la procédure et demandes

Quels ordinateurs personnels?

Le choix du PC est une question à laquelle il s'agit de répondre avec le plus grand soin. Aujourd'hui, quasiment chaque commune dispose d'un équipement informatique lui permettant d'assurer le contrôle des habitants, l'administration des impôts, la comptabilité et d'autres activités administratives. Il est tout à fait possible que la protection civile se joigne à cette unité centrale. Il faut toutefois que les capacités requises soient disponibles, ce qui est loin d'être toujours le cas. L'acquisition d'équipements informatiques représente toujours une décision politique; ainsi, il n'est pas rare que, compte tenu des finances communales, on opte pour une solution pas vraiment optimale, pour constater par la suite que les possibilités se trouvent très vite limitées. Seconde variante: solution semi-autarcique avec un PC de la protection civile, qui est toutefois relié à l'unité centrale. Cela permet un échange de données permanent. Il existe enfin la solution autarcique intégrale, où la protection civile constitue sa propre unité de gestion.

Quelle que soit la solution adoptée, il faut garantir le flux de données entre le contrôle des habitants, le centre de protection civile, le chef local et le chef de section.

La question du PC doit être étudiée avec une grande rigueur. En effet, chaque commune et chaque OPC a une structure différente. L'éventuelle régionalisation de l'OPC ne pose aucun problème, étant donné que les adaptations requises peuvent être effectuées via le logiciel. Il n'y a pas de recette miracle pour l'achat d'un PC. Les critères décisifs sont: le prix, l'aspect fonctionnel, la puissance, les possibilités d'extension et le service à la clientèle. Autre facteur dont il faut tenir compte dans de nombreux cas: le TED utilisé dans le cadre de la protection civile doit être à la portée des miliciens. Pour qu'un PC soit opérationnel, il lui faut un système d'exploitation. Les ordinateurs compatibles IBM fonctionnent en général avec MS-DOS (près de 80% des communes sont équipées de cette version) et OS 2 Windows. Ajoutons encore que la plupart des applications peuvent être effectuées sur un ordinateur 386.

Avant d'acheter, il faut – quelles que soient les circonstances – définir le profil d'exigences. Répétons-le encore une fois: lorsqu'on achète un ordinateur, il est indispensable de demander conseil auprès de spécialistes.

Il semble aller de soi que l'on doit également regarder de près l'imprimante. Là aussi, on n'est pas à l'abri des surprises, que ce soit au niveau des performances ou du format. Dans de nombreux cas, il faut pouvoir imprimer le format A4 dans le sens transversal.

Des logiciels à foison

Si on n'a que l'embarras du choix dans l'achat d'un PC, ce sentiment ne fait que se renforcer quand il s'agit d'acquérir des logiciels. Les prestataires les plus divers offrent en effet aujourd'hui tous les paquets de logiciels possibles et imaginables. On ne saurait les classer selon les critères «meilleur» ou «moins bon». Les entreprises présentes sur le marché n'offrent que des produits «plus ou moins adaptés». Il existe en effet des solutions tout à fait sur mesure pour telle commune, mais qui conviennent nettement moins bien à telle autre commune.

Lors de l'achat de logiciels, il faut s'assurer que les bases juridiques sont garanties pour les différents domaines.

Ceci est valable par exemple pour les cartes de contrôle des personnes, les cartes de mises sur pied et bien d'autres formulaires. Il faut en outre absolument vérifier que les logiciels permettent une impression conforme de ces formulaires. Nota bene: la Confédération met gratuitement à la disposition des communes tous les formulaires prescrits sous forme de garnitures sans fin. Pour d'autres domaines – comme par exemple le plan d'attribution –, il y a des directives précises. On a une marge de manœuvre relativement large dans l'utilisation. Autre critère: un programme de logiciel doit être compatible réseau. Cela signifie que plusieurs personnes peuvent travailler avec ce programme simultanément sur différents terminaux.

L'achat de logiciels doit être effectué en fonction, d'une part, de l'infrastructure existante et, d'autre part, des besoins individuels. En outre, la «qualité» d'une administration est un critère décisif. Il y a des administrations employant des personnes capables de travailler rapidement de manière autonome et d'exploiter totalement les possibilités disponibles après une brève instruction. D'autres administrations requièrent une longue période de formation et de supervision. Il importe à

cet égard que les relations soient toujours parfaites entre le chef de projet et l'utilisateur.

Les avantages de l'informatique dans la protection civile

Lorsqu'il s'agit d'introduire l'informatique à la protection civile, la première question que l'on se pose généralement est: quel travail – et, partant, quels frais – peut-on ainsi épargner? Il n'est pas si simple de répondre directement à une telle interrogation. L'acquisition d'un système informatique représente toujours un investissement dans l'avenir. Du moins au départ, elle ne permet guère de moins travailler, mais offre en revanche une vue d'ensemble plus précise et plus rationnelle. Autres avantages: des stocks de données bien ordonnés dans toutes les applications, la rapidité de livraison des données et l'automatisation de travaux administratifs qui, effectués de manière conventionnelle, prendraient beaucoup plus de temps. Et enfin, l'informatique est également agréable à utiliser dans de nombreux domaines pour des gens qui ne sont pas des «pros» de la protection civile. Vue sous cet angle, l'introduction de l'informatique à la protection civile s'avère bien vite payante. ▀

L'EED offre tanti vantaggi; basta solo saperli sfruttare

All'inizio è molto importante la consulenza

rei. L'elaborazione elettronica dei dati è ormai da tempo entrata a far parte della vita quotidiana, si è affermata in tutti i settori dell'amministrazione e viene costantemente aggiornata ed ampliata. Anche la protezione civile non può certamente sottrarsi a questa evoluzione. Se ben fatti, gli investimenti di tempo e di denaro che occorre fare inizialmente per introdurre e registrare i dati, si rivelano sicuramente paganti. Degli oltre 3000 comuni svizzeri oggi circa 450 dispongono di un sistema elettronico di elaborazione dati, che permette di registrare tuttavia già il 75% della popolazione.

Esaminando un po' la situazione negli uffici della protezione civile sparsi in tutto il paese, si può constatare che nel settore amministrativo della protezione civile c'è già una serie di sistemi per far fronte in qualche modo alla marea di dati e al dispendio di tempo e di denaro per l'amministrazione. La gamma delle

possibilità va dal semplice schedario all'uso di un sistema di scrittura fino alle soluzioni parziali in collaborazione con l'EED comunale. Ci sono però anche cantoni e comuni più grandi che lavorano con impianti modernissimi nei quali sono memorizzati tutti i dati importanti per la protezione civile, che vengono sempre tenuti aggiornati e che, premendo un semplice tasto, forniscono in men che non si dica tutti i dati richiesti. Nella protezione civile l'EED è già oggi una soluzione che s'impone e lo sarà ancora di più in futuro con la prevista collaborazione con altre istituzioni e con la regionalizzazione. Ciononostante oggi regna ancora un certo scetticismo in molti settori. In questo periodo in cui è d'obbligo risparmiare il più possibile, molti esitano ad investire capitali e manifestano il timore che l'EED complichino ulteriormente le operazioni amministrative. E infine non dappertutto si parla bene dell'EED nella protezione civile. Ma proprio quest'ultima riserva deve esse-

re esaminata più da vicino perché con le attuali possibilità offerte sia dall'hardware sia soprattutto dal software, gli eventuali problemi non risiedono certo nel sistema, ma nel modo in cui lo si utilizza.

I preparativi rappresentano le basi

Una volta introdotta l'EED nella protezione civile, è importantissima la registrazione iniziale dei dati. Chi in questa fase non si prende il tempo necessario e non lo fa con la massima attenzione, in seguito andrà incontro a problemi. I preparativi dell'OPC rappresentano la base per la scelta del sistema migliore e per un metodo di lavoro razionale e soddisfacente. In questa fase i responsabili si chiedono se devono ricorrere ad un offerente già attivo sul mercato o ad un ufficio di consulenza specializzata. In ogni caso è bene ricorrere alla consulenza specializzata perché si devono tener presenti tanti fattori, e ci sono soluzioni di EED per tutti i possibili settori d'applicazione. Ecco una